

de certaines décisions prises par l'Assemblée; premièrement en énonçant les principes directeurs qui pourraient établir une échelle des contributions aux opérations de maintien de la paix nécessitant des déboursés considérables, lorsqu'on choisit la méthode de répartition parmi les membres; deuxièmement, en invitant les gouvernements à offrir bénévolement l'assistance de personnel militaire et civil dont les Nations Unies pourraient avoir besoin, compte tenu toujours que la décision finale touchant ces contributions relèvera de chaque gouvernement; et troisièmement, en recommandant au Conseil de sécurité d'entreprendre une série de mesures qui lui permettraient de remplir plus complètement sa responsabilité primordiale dans le maintien de la paix et de la sécurité. Voilà en bref ce qui est contenu dans le projet de résolution des sept puissances. Nous souhaitons vivement que la Commission et l'Assemblée générale pourront appuyer cette résolution.